**ARRETE DE CONGE DE PATERNITE ET D’ACCUEIL DE L’ENFANT**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à l’article 57-5° ;

Vu les décrets n° 2001-1342 et 2001-1352 du 28 décembre 2001 relatifs au congé de paternité ;

Vu la demande de l’agent présentée le … ;

Considérant l’enfant … (nom, prénom) né(e) le … ;

*Ou*

*Considérant l’enfant adopté(e) … (nom, prénom) arrivé(e) au foyer le …*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur … né le …, *(grade)* ... est admis au bénéfice d’un congé de paternité et d’accueil de l’enfant de 11 jours consécutifs *(en cas de naissance unique)* ***ou*** *18 jours consécutifs (en cas de naissance multiples)* qui débutera à compter du … et se terminera le …

***(Pour rappel :*** *à la demande du fonctionnaire, ce congé peut être fractionné en deux périodes dont l’une des deux est au moins égale à 7 jours)*

**Article 2** :

L’intéressé sera rémunéré à plein traitement durant cette période.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(le Président)*,